

du 12/12/2009

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille neuf et le douze décembre à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Signature de la convention avec le Conseil Général concernant le SATEP

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mme Sylvie CRUEIZE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général en date du 19 décembre 2008 et la commission permanente du 23 septembre 2009 ont statué sur le repositionnement de l'intervention du SATESE et du SATEP ainsi que sur les modalités administratives et financières de celle-ci. Il a aussi été validé les propositions de convention d'acquisition de données avec les collectivités, cadre dans lequel l'intervention du SATEP s'inscrit dorénavant.

Monsieur le Maire explique que le Conseil général demande à toutes les communes de délibérer afin de pouvoir signer la convention qui régira les futures interventions du SATEP envers le service d'alimentation en eau potable.

**Nota- le Maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 03/12/2009**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- mandate Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Conseil Général afin que puisse être régit les futures interventions du SATEP envers le service d'alimentation en eau potable ainsi que toutes pièces en rapport avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre  
Fait à Marchastel le  
12/12/2009  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture 12/12/2009  
et publication ou  
notification  
le 12/12/2009

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents